

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021**

Délibération
n°2021.10.218

**Rapport annuel 2020 : prix
et qualité du service
public d'élimination des
Déchets ménagers et
assimilés de
GrandAngoulême**

LE SEPT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT ET UN à 17 h 30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 01 octobre 2021

Secrétaire de Séance : Minerve CALDERARI

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Monique CHIRON à Catherine BREARD, Jean-Claude COURARI à Isabelle MOUFFLET, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Karine FLEURANT-GASLONDE à Séverine CHEMINADE, Jean-Luc FOUCHIER à Alain RHODE, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Francis LAURENT à Brigitte BAPTISTE, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Jean-Philippe POUSSET à Catherine REVEL, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Valérie SCHERMANN à Gérard LEFEVRE, Roland VEAUX à Jean-Jacques FOURNIE,

Excusé(s) : Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER,

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 OCTOBRE 2021

**DÉLIBÉRATION
N° 2021.10.218**

DECHETS

Rapporteur : Monsieur PERONNET

RAPPORT ANNUEL 2020 : PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE GRANDANGOULEME

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n° 2015-1827, dispose que les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (SPPGDMA) ont obligation de présenter un « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 a modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (en substitution au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, qui définissait le contenu initial de ce rapport).

Ce rapport annuel a un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le fonctionnement du SPPGDMA.
- Permettre l'information des citoyens sur le coût, le financement et la qualité du SPPGDMA en favorisant une prise de conscience des enjeux de prévention, de tri des déchets, et plus globalement d'économie circulaire par la mise en avant leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport annuel constitue donc pour les collectivités une opportunité pour présenter les enjeux du dispositif de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire et rendre compte de l'exhaustivité et de la sincérité des coûts du service public.

Les éléments du rapport, dont le synoptique de l'ensemble des filières « déchets », sont présentés en annexe du présent rapport.

Je vous propose :

D'APPROUVER le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés de GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

Certifié exécutoire

Reçu à la préfecture de la Charente le :

14 octobre 2021

Affiché le :

15 octobre 2021

Rapport annuel 2020

sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets
ménagers et assimilés

Service Déchets Ménagers



*Prévenir, collecter,
valoriser & recycler
nos déchets*



PREAMBULE

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, entré en vigueur au 01/01/17, a abrogé le 1^{er} décret du 11 mai 2000 et modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés (SPPGDMA).

Ce rapport annuel vise un **double objectif** :

- Rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le fonctionnement du SPPGDMA.
- Permettre l'information des citoyens sur le coût, le financement et la qualité du SPPGDMA en favorisant une prise de conscience des enjeux de prévention, de tri des déchets, et plus globalement d'économie circulaire par la mise en avant de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport annuel constitue donc pour les collectivités une opportunité pour présenter les enjeux du dispositif de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire et rendre compte de l'exhaustivité et de la sincérité des coûts du service public.

Celui-ci est consultable par toute personne qui en fait la demande.

SOMMAIRE

MES NOTES	2
PREAMBULE	3
SOMMAIRE	4
EDITO	5
NOTRE TERRITOIRE	6
LE SERVICE DECHETS MENAGERS	7
LA CELLULE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	8
ACCUEILLIR AU QUOTIDIEN	9
LES DONNEES FINANCIERES	10-11
LA CELLULE REDEVANCE SPECIALE	12
CONSEILLER LES PROFESSIONNELS	13
LE POLE PREVENTION-REDUCTION	14-15
COMPOSTER	16
RECUPERER, REEMPLOYER ET DONNER	19-20
CARACTERISER	21
ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT	22
SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC	23
LE POLE COMMUNICATION DE PROXIMITE	24
ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT	25
LE POLE PRE-COLLECTE	26
RECEPTIONNER, LIVRER, EQUIPER	27
LA PLATEFORME TECHNIQUE	28
LE POLE COLLECTE	29-30
LE POLE DECHETERIE-LOGISTIQUE	31-32
LES DECHETERIES	33-34
LE TRAITEMENT : ADHESION CALITOM	35
LE TRAITEMENT : EQUIPEMENTS ET SERVICES	36
LES EMBALLAGES ET LE PAPIER	38
LES EMBALLAGES EN VERRE	39
MES NOTES	40
LEXIQUE	41-42
SYNOPTIQUE	43



Un virus ne pèse que quelques millièmes de milliardièmes de grammes... Et pourtant, ce poids insignifiant dans le monde des déchets a largement bousculé toutes nos habitudes en 2020. Goliath a éternué... Malgré tout, je remercie vivement l'ensemble des agents qui ont permis, directement ou indirectement, **le maintien de toutes les collectes de l'agglomération**. Seules les déchèteries, le pôle pré-collecte, l'exploitation des sites de compostage publics et certains services ont dû baisser le rideau temporairement, par précaution. Dès le 11 mai 2020, nos usagers ont pu retrouver le chemin des déchèteries, sites indispensables pour le tri de tous nos déchets valorisables, ce que je salue à nouveau.

En 2020, nous avons si bien trié que nous avons dépassé la barre des **10 000 Tonnes de collecte sélective**. Il y a 20 ans, en 2001, première année de tri en porte à porte pour le territoire, le ratio de collecte était de 41 kg / habitant / an. Cette année 2020, nous avons augmenté ce ratio de 30 kilos, en parvenant à **71 kg / habitant / an** ! Nous pouvons être fiers de cette évolution, et en tirer aussi des enseignements : l'évolution des pratiques prend du temps, mais nous ne devons jamais nous décourager ni faiblir devant les obstacles à venir : progressivement, et collectivement, nous parviendrons à relever les prochains défis. Continuons !

L'année 2020 a aussi été marquée par une Loi déterminante pour l'avenir de la gestion des déchets ménagers : la Loi 2020-105 dite « A.G.E.C. » (pour Anti Gaspillage et Economie Circulaire). Cette Loi initie de **nombreux changements de pratiques**, certains immédiats, d'autres à venir d'ici quelques années. Je note au passage :

- la pénalisation du non-respect du STOP-PUB (Art. 46),
- l'arrivée prochaine de nouvelles « responsabilités élargies des producteurs », c'est-à-dire la prise en charge par les fabricants de la fin de vie des produits, qui concerneront dès 2022 : les **produits et matériaux de construction**, les **jouets**, les **articles de bricolage**, les **articles de sport et de loisir**, et en 2024 les **textiles sanitaires à usage unique** (Art. 62),
- l'obligation du **tri à la source des biodéchets**, pour tous, au plus tard le 31 janvier 2023 (Art. 88).

C'est clair, notamment sur ce dernier item : **nous abordons le plus fort du virage écologique de notre compétence déchets**. Sur les 194 kg/ habitant / an qui sont encore collectés en 2020 dans les bacs noirs, seuls 34 kg auront réellement vocation à s'y trouver en 2024. Nous devons tous réviser nos habitudes, pour réorienter les 160 autres kilos vers la bonne filière ! Ainsi, les évolutions de la fiscalité des ménages ne dépendront plus que de la somme de nos comportements individuels ; l'enjeu est de plusieurs dizaines d'euros par habitant et par an. Le service sera à vos côtés pour vous conseiller et vous guider vers ces pratiques toujours plus vertueuses pour l'Environnement, soyez-en persuadés.

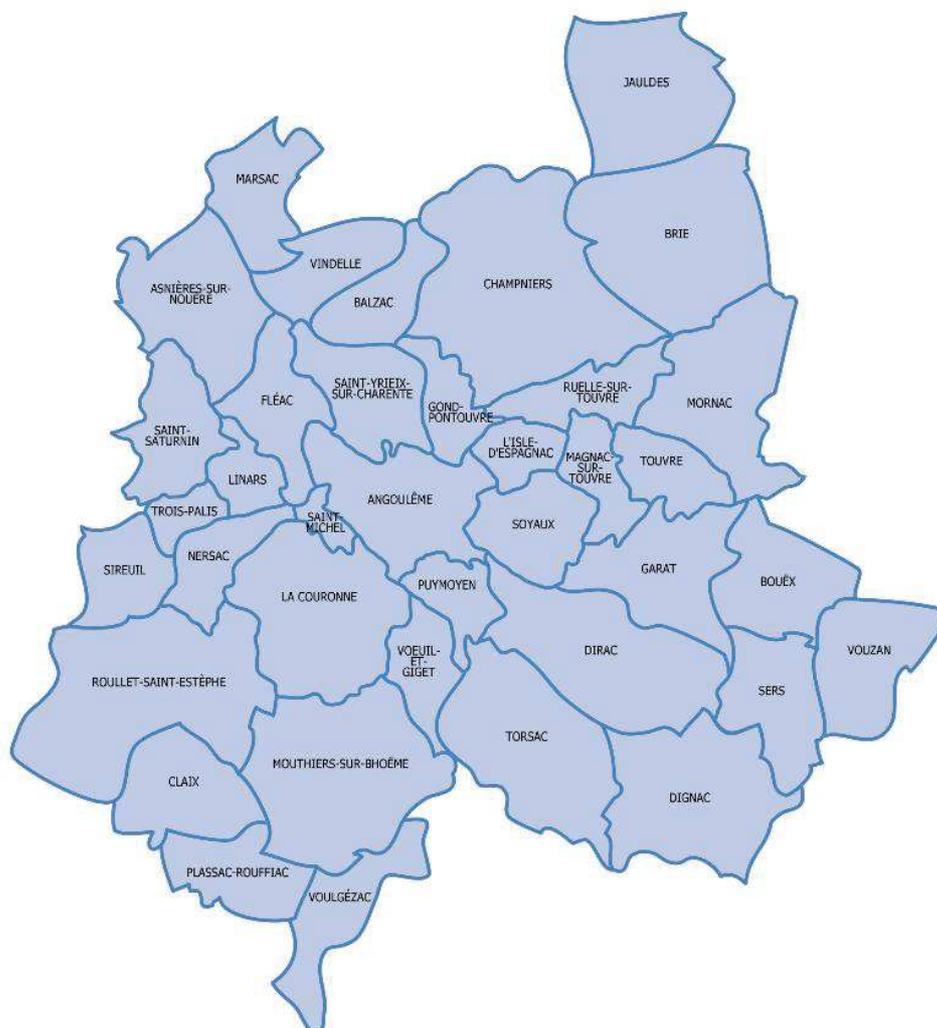
Yannick PERRONET

Vice-président en charge de la Prévention,
de la collecte et de la valorisation des déchets

NOTRE TERRITOIRE



GrandAngoulême est une Communauté d'Agglomération créée en décembre 1999 passant de 16 communes à **38 communes au 1^{er} janvier 2017** suite à la fusion de 4 EPCI. Avec Angoulême pour ville-centre, l'Agglomération compte aujourd'hui **141 502 habitants** soit **environ 60 000 foyers**.



Président : **Xavier BONNEFONT**

Vice-président en charge de la Prévention, de la collecte
et de la valorisation des déchets : **Yannick PERONNET**

LE SERVICE DECHETS MENAGERS



Le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême, dans le cadre des services de proximité rendus à la population, intervient dans la collecte et le tri de l'ensemble des déchets produits par les ménages. Il est composé d'une Cellule Administrative, d'un pôle Prévention des déchets, d'un pôle Communication de proximité et d'un grand pôle Exploitation regroupant les pôles Collecte, Déchèteries-Logistique, la Cellule Redevance Spéciale et la Plateforme Technique.



Quelques chiffres à retenir :

Effectif (nombre d'agents - Hors contractuels)	2019	2020
Direction	1	1
Cellule Administrative et financière	3	3
Pôle Prévention-Réduction	5	5
Pôle Communication de Proximité	5	5
Pôle Exploitation (Pré-collecte, Collecte, Déchèterie-Logistique, Cellule Redevance Spéciale)	137	148
Total	151	162

" Près de 160 agents permanents à votre service ! "

LA CELLULE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE



Personnel : 3 agents

1 responsable, 2 agents administratifs et comptables



Les missions :

- Accueil physique et téléphonique (N° Vert)
- Gestion et suivi des correspondances internes et externes
- Prise de rendez-vous (livraison des bacs, collecte des encombrants,...)
- Suivi des actes administratifs et opérations comptables
- Interface entre les services opérationnels et les particuliers
- Transversalité entre les services techniques et administratifs de GrandAngoulême



Les horaires de l'accueil physique et téléphonique :

- Ecouter, Informer, Conseiller : des agents à votre service du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 (vendredi 17h)



" En dehors de ces périodes, certaines informations sont disponibles sur le Serveur Vocal Interactif du n° Vert. "

ACCUEILLIR AU QUOTIDIEN



L'accueil physique et téléphonique occupe une part importante du travail des agents de la cellule administrative et financière. Le Numéro Vert - 0800.77.99.20 - est un service d'accueil téléphonique gratuit depuis un poste fixe mis à la disposition des usagers pour toute question pratique du quotidien concernant :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective
- Les conditions d'accès en déchèterie, la collecte des encombrants
- La demande de bacs, de sacs poubelle jaunes, la fourniture de composteurs, ou encore la distribution de compost, etc.



Quelques chiffres à retenir :

Opérations administratives et comptables	2019	2020	Évolution (%)
Courriers reçus	2 995	2699	- 9,88
Courriers émis	1 200	1050	- 12,5
Appels « entrants » / n° Vert	16 087	17 363	+ 7,93
Rendez-vous « collecte encombrants »	141	77	- 45,39
Rendez-« livraison bac »	1 850	1 618	- 12,54
Rendez-« maintenance bac »	96	132	+ 37,5
Bons de commande	361	331	- 9,06
Factures traitées	545	374	- 31,38

LES DONNEES FINANCIERES

Le Compte Administratif :



Il donne les deux grandes masses, "Fonctionnement et Investissement" pour l'année 2020 : ce sont les **dépenses réelles** d'investissement et de fonctionnement du budget "Déchets Ménagers" pour l'année 2020.



Quelques chiffres à retenir :

Compte Administratif (CA)	(CA) 2019	(CA) 2020	Évolution (%)
Fonctionnement (K€)	15 437	16 542	+ 7,16
Investissement (K€)	5 438	3 151	- 42,05
Total (K€)	21 647	19 693	- 9,02

Dénomination des Collectivités	Taux de T.E.O.M. par année				
	2016	2017	2018	2019	2020
Ex GrandAngoulême 2016	10,25	10,25	10,30	10,30	10,30
Ex Braconne- Charente	12,12	12,12	11,55	10,90	10,30
Ex Vallée de l'Echelle	14,26	14,26	12,97	11,64	10,30
Ex Charente - Boëme - Charraud	R.E.O.M*	R.E.O.M	13,26	11,78	10,30

*Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Pour rappel, l'équivalent de la REOM en T.E.O.M. représentait en 2017 environ 14,69%.

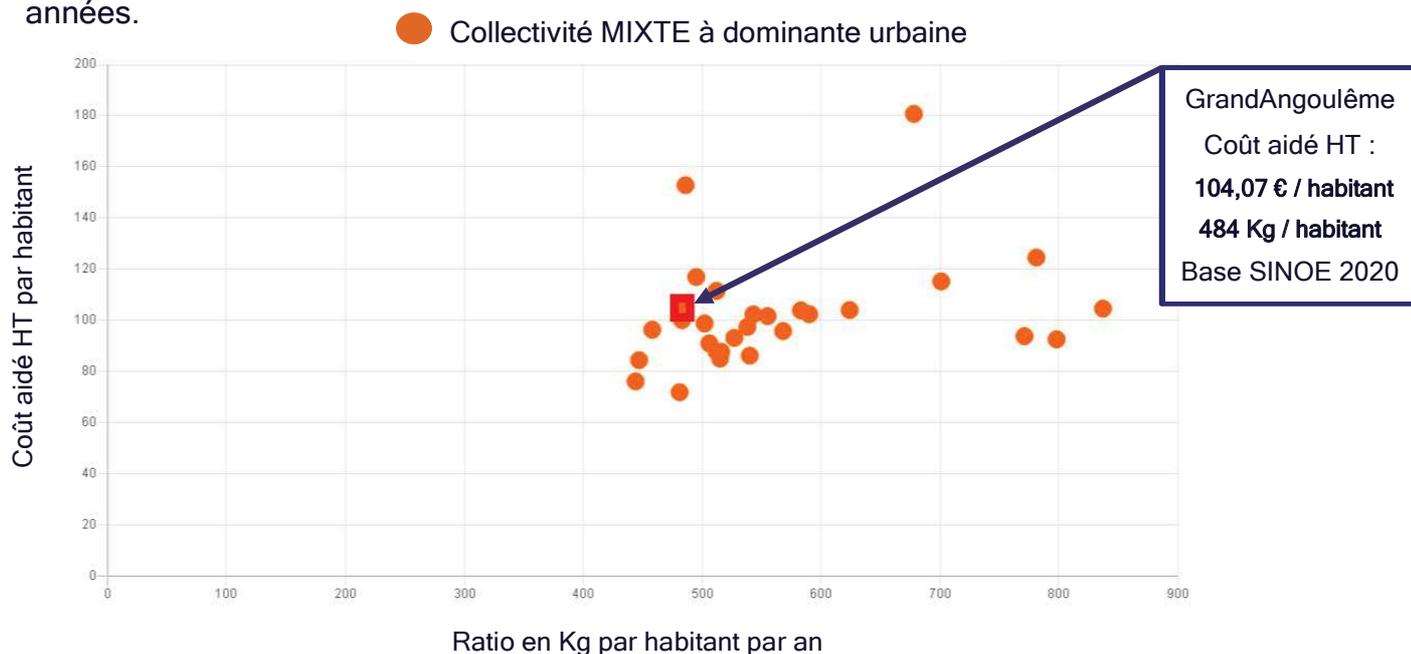
LES DONNEES FINANCIERES

Les données SINOE, base de l'ADEME :



L'analyse des données analytiques du service permet d'une part d'avoir une base de comparaison auprès d'autres collectivités de même nature, d'autre part d'orienter les choix stratégiques au vu des pistes d'améliorations constatées.

GrandAngoulême se situe dans la moyenne basse quant aux tonnages de déchets collectés par an et par habitant mais également concernant les coûts aidés. Cela peut s'expliquer par les différentes « optimisations » opérées ces dernières années.



Le coût national médian du service public de gestion des déchets pour les collectivités mixtes à dominante urbain :

Les coûts par habitant sont la résultante d'une part des charges fixes, d'autre part des charges variables (produit des coûts par tonne et des quantités collectées). En conséquence, le principal facteur de dispersion des coûts par habitant est souvent la quantité de déchets collectés par habitant et, indirectement, le niveau des coûts par tonne collectée. Une collectivité peut avoir des coûts s'écartant de manière significative de la médiane sans pour autant être atypiques.

Le montant annuel de la principale prestation est la participation donnée à Calitom au titre de la compétence traitement : **3 414 990,96 € HT (3 756 490,06 € TTC)**

LA CELLULE REDEVANCE SPECIALE



Personnel : 4 agents

1 responsable, 2 agents administratifs, 1 agent de contrôle



Les missions :

- Gestion administrative et suivi technique des établissements assujettis à la Redevance Spéciale (RS): sont concernés tous les établissements privés et publics producteurs de déchets dont le volume collecté est supérieur ou égal à **500 litres** d'ordures ménagères résiduelles ou assimilées par semaine, ou qui ne sont pas assujettis à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.)
- Gestion administrative et suivi technique de certains établissements non assujettis à la RS.
- Contrôle et prospection des « redevables » (**1365 contrôles effectués en 2020**)
- Garantie du service public pour les professionnels et les établissements publics.



Les faits marquants :

- En 2020, en application des nouvelles règles départementales communes en matière de tarification pour les professionnels, le plafond de prise en charge de la collecte sélective, dans le cadre de la Redevance Spéciale, est passé à 3 000 litres par semaine.

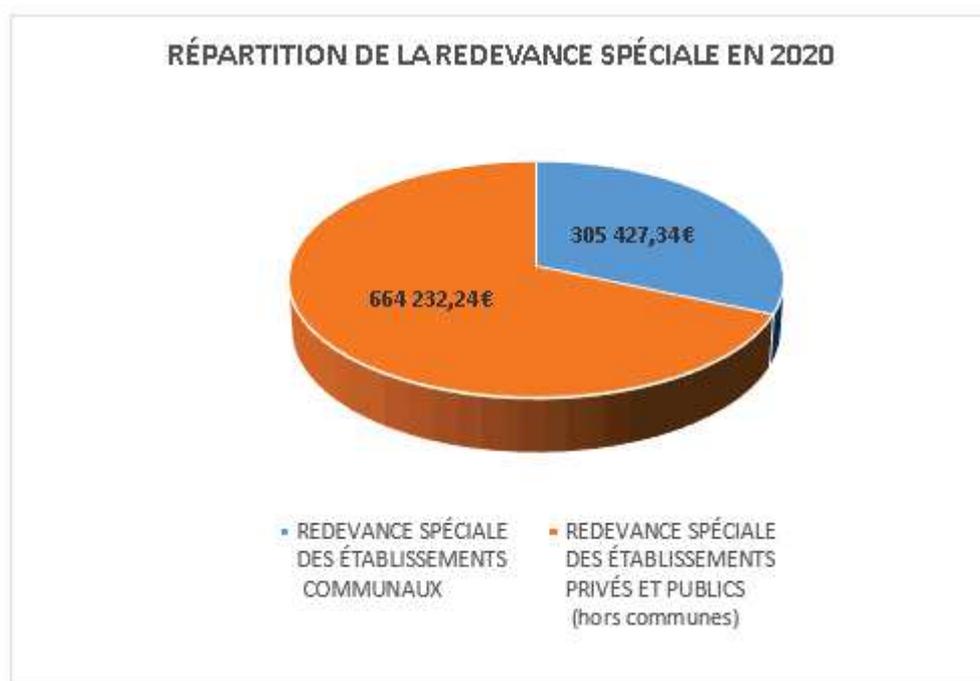
Les perspectives :

- Une mesure similaire s'appliquera dès 2021 pour les professionnels avec un plafond de prise en charge de 3 000 litres par semaine pour les ordures ménagères résiduelles.

CONSEILLER LES PROFESSIONNELS

Le suivi de la Cellule Redevance Spéciale :

Suite à des contrôles de terrain, la cellule RS transmet chaque année aux professionnels redevables, la facture concernant la collecte de leurs déchets. La T.E.O.M est déduite de cette facturation pour éviter que le service de collecte ne soit pas facturé deux fois.



Quelques chiffres à retenir :

« Redevables / non redevables »	2019	2020	Évolution (%)
Etablissements privés et publics « redevables » (hors communes)	266	265	- 0,37
Etablissements communaux « redevables »	300	316	5,33
Etablissements « non assujettis »	3 000	3300	10
Montant RS (K€) / Etablissements privés et publics	719	664	- 7,65
Montant RS (K€) / Etablissements communaux	597	305	- 48,91

- 1089 courriers envoyés aux établissements publics et privés en 2020 dont 59 dans le cadre de l'optimisation de la collecte prévue début 2020
- Mise en place de 465 bacs OMR et 447 bac TRI

LE POLE PREVENTION-REDUCTION



Personnel : 5 agents

1 responsable, 3 animatrices et 1 maître-composteur



Missions :

- Toujours plus au cœur des préoccupations des services publics de prévention et de gestion des déchets, la prévention apparaît maintenant comme un des derniers leviers activable et fort pour, non seulement réduire les impacts environnementaux des activités humaines, à moyen et long terme, en matière de production de déchets mais aussi pour maîtriser les coûts, et cela à très court terme.
- Avec une forte évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) au cours des 5 prochaines années, quelle que soit l'action en matière de collecte, les coûts de traitement vont s'envoler et atteindre des niveaux jamais vus. Réduire la production de déchets et donc réduire les quantités prises en charge par le SPPGD (Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets ménagers) devient un enjeu du présent pour la mandature nouvellement installée.
- Le pôle Prévention des déchets se structure donc pour faire face à ces nouvelles exigences et pour répondre aux objectifs qui lui sont fixés. Ainsi, toutes les actions portées doivent avoir un impact sur les tonnages ou sur la nocivité des déchets. Les actions de sensibilisation doivent être maintenues, et même renforcées, c'est d'ailleurs le cas avec, notamment, l'augmentation du nombre de classes accompagnées, par nos partenaires spécialisés, dans le cadre des programmes « Roule ta boule » très largement élargis aux questions de prévention.
- Nous sommes encore et toujours présents lors des manifestations publiques dont le thème se prête aux échanges avec le public : échanger, expliquer pour convaincre, accompagner les changements de pratiques sont des étapes fastidieuses mais incontournables. Il reste néanmoins difficile de trouver des indicateurs de performance directement associables à ces actions. Mais on le sait, on le voit dans la durée, nos messages passent et les nouvelles générations sont cultivées en la matière et font leurs choix en conséquence.



LE POLE PREVENTION-REDUCTION

Des actions concrètes :

Parallèlement à la sensibilisation aux changements de pratiques, le pôle Prévention des déchets s'engage dans « l'opérationnel direct » :

- Mise en place de sites de compostage publics,
- Ouverture d'« Espaces Réemploi » (un en service, l'autre en préparation pour une ouverture en 2021),
- Elaboration d'un groupement de commande pour la collecte séparative des biodéchets des gros producteurs publics,
- Mission de diagnostic sur les biodéchets des métiers de bouche,
- Conception partenariale d'un lieu dédié à la prévention des déchets, etc.

Ces actions constituent une attaque directe du gisement, au-delà de leur effet de sensibilisation des utilisateurs/bénéficiaires, il est possible d'associer à chacune un évitement de déchets.

La prévention des déchets rentre progressivement dans les « standards » d'un service d'exploitation et y est intégrée comme telle.

La gestion de la crise sanitaire :

Le pôle Prévention des Déchets a dû s'adapter pendant la crise sanitaire. Si le premier confinement a vu la fermeture temporaire du service, dès l'été des aménagements ont été apportés pour permettre une continuité de service durant l'année. Le télétravail a été organisé pour l'ensemble des agents du pôle pour lesquels il était possible. Une présence au bureau a été permise une journée par semaine avec un roulement pour éviter les croisements. Le poste de maître-composteur ne pouvant être télétravaillé, le présentiel agent a été maintenu pour assurer la continuité de la maintenance des sites de Compostage Public.

Les actions de sensibilisation, d'animation, ont quant à elles été réduites drastiquement. Face à cela, et pour maintenir un lien avec les usagers comme avec nos partenaires, nous avons proposé la réalisation de vidéos (7 au total) sur leurs activités. Ces vidéos sont aujourd'hui mises à disposition des partenaires et visible sur les réseaux de communication de GrandAngoulême.

COMPOSTER



Le gisement :

Le compostage individuel reste une action forte de GrandAngoulême, en termes de réduction des déchets. En 2020, la collectivité a souhaité donner un nouvel élan en incitant encore plus de foyers à composter. Pour cela, certains équipements sont devenus gratuits, sous certaines conditions. Il est possible d'estimer le tonnage de déchets fermentescibles détournés des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) avec les éléments ci-dessous :

- 753 foyers supplémentaires équipés d'un composteur pour l'année 2020, soit environ 17 574 logements depuis le début du programme de compostage individuel
- Une valeur moyenne de 2,6 personnes par logement
- Un poids de 102 kg de déchets fermentescibles évités par habitant et par an
- Un taux de pratique s'appliquant à 50% des déchets fermentescibles

$$17\ 574 \times 2,6 \times 102 / 1\ 000 \times 50\% = \mathbf{2\ 330\ tonnes\ évitées\ / an}$$

Ce sont donc environ 2 330 tonnes de déchets évités à la collecte des OMr. A cela, il faut ajouter les tonnages difficilement quantifiables détournés par l'utilisation des sites publics de compostage.

Les équipements :

Deux tailles de composteurs sont à disposition des usagers :

- Des composteurs en plastique de 400 litres utilisés généralement pour les habitats individuels. Ces composteurs sont mis à disposition gratuitement, dans la limite d'un composteur par foyer charentais tous les 5 ans.



- Des composteurs en bois de 800 litres utilisés pour les restaurations collectives, les grandes parcelles et les espaces publics. Une participation financière est demandée pour ces composteurs en bois 800 litres.



- Pour les habitants du territoire ne possédant pas de terrain, des lombricomposteurs sont également mis à disposition gratuitement.



LE COMPOSTAGE PUBLIC

Les sites publics de compostage permettent aux habitants résidant en habitat collectif ou en zone urbaine dense de valoriser leurs biodéchets et réduire ainsi le volume de leurs ordures ménagères.

Depuis 2017, le pôle Prévention des Déchets déploie ce dispositif sur les 38 communes de l'agglomération. Le suivi technique des sites a été professionnalisé : un « maître-composteur » entretient l'ensemble des sites. Le nombre de sites grandissant, le recrutement d'un deuxième maître-composteur est en cours.



*Rue Mathilde Mir, Ma Campagne
Angoulême – Octobre 2020*



*Rue Antoine de Conflans, Basseau
Angoulême – Octobre 2020*



*Parc Allende
Soyaux – Juillet 2020*

D'ici 2025, comme le prévoit la loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte, tous les citoyens devront trier leurs biodéchets. Le déploiement de sites publics de compostage se poursuit donc pour permettre au plus grand nombre de disposer d'une solution pour trier leurs biodéchets.



Quelques chiffres à retenir :

Sites publics de compostage	2019	2020	Évolution (%)
Nombre de mises en place	20	47	+ 135

Perspectives :

- Objectif d'environ 120 sites publics de compostage en 2022.

" Composter en habitat collectif, c'est possible ! "

LE COMPOSTAGE PUBLIC

La crise sanitaire :

La crise sanitaire et les confinements successifs ont ralenti l'avancée du programme de « Compostage Public ». En effet, le premier confinement a contraint le service à fermer l'ensemble des sites. Toutefois, durant le deuxième confinement, les sites sont restés accessibles et leur entretien a perduré. L'important est de maintenir la pratique du tri des biodéchets.

Les zones soumises aux réglementations de l'urbanisme :

Certains secteurs de l'agglomération sont soumis à des règles de protection du patrimoine. L'implantation d'un site public de compostage dans ces zones nécessite l'avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), après le dépôt d'un dossier. Chaque site a ses particularités et doit donc être traité séparément. Dans ces secteurs, les délais de déploiement de ce type de sites sont donc allongés en raison des démarches administratives.

Néanmoins, un premier site a vu le jour en septembre 2020 à Angoulême.



*Site public de compostage
Rue Léonard Jarraud – Angoulême*

L'ergonomie du poste de maître-composteur :

Les missions du maître-composteur qui entretient les sites publics de compostage peuvent être très physiques. Un travail sur l'ergonomie du poste est donc mené pour éviter l'apparition de Troubles Musculo-Squelettiques. Tout d'abord, l'organisation de travail a été revue, notamment avec de nouvelles tournées, pour étaler les opérations importantes sur la semaine. Ensuite, il est envisagé de mécaniser certaines opérations telles que les transferts de matières ou de compost. Pour cela, des composteurs spécifiques sont indispensables. Un matériel sur-mesure est donc en cours d'élaboration.

RECUPERER, REEMPLOYER ET DONNER

L'Espace Réemploi de La Couronne :

Voilà 3 ans que l'Espace Réemploi de La Couronne a ouvert ses portes. Cet espace, dont la gestion a été confiée à l'association « Emmaüs-Angoulême », permet aux usagers de donner des objets en bon état. Pour GrandAngoulême, la promotion du réemploi est un des axes forts. Cette année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et l'Espace Réemploi est resté fermé pendant le temps du confinement.



Malgré cette fermeture, l'Espace Réemploi a permis de détourner **88 tonnes d'objets** des bennes « métaux », « mobilier », « non-valorisables », etc. Ces objets peuvent ainsi avoir **une seconde vie**.

De plus, nous renouvelons la convention de partenariat avec Emmaüs-Angoulême pour 3 ans, celle-ci ayant pris fin le 1er juin 2020.



Espace réemploi 1 – Déchèterie de La Couronne



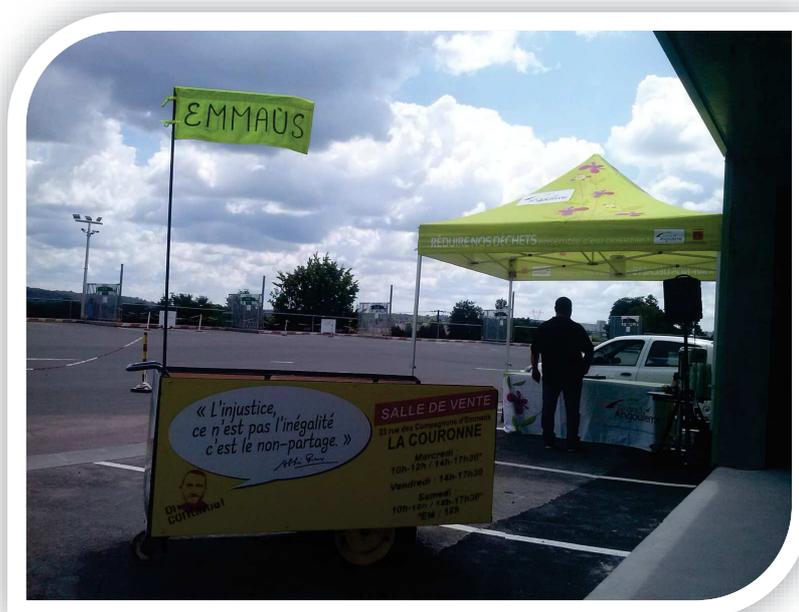
Quelques chiffres à retenir :

Espace Réemploi La Couronne	2019	2020	Évolution (%)
Tonnage métaux capté	2 t	5 t	+ 150
Tonnage mobilier capté	12 t	14 t	+ 16,67
Tonnage DEEE capté	12 t	11 t	- 8,33
Tonnage « non-valorisables » capté	41,5 t	58 t	+ 39,76
Tonnage total capté	67,5 t	88 t	+ 30,37

RECUPERER, REEMPLOYER ET DONNER

L'Espace Réemploi de L'Isle d'Espagnac :

Suite aux résultats positifs du premier Espace Réemploi à La Couronne, un second Espace Réemploi est à l'étude sur la déchèterie de l'Isle d'Espagnac. En 2019, un appel à candidature est lancé afin de trouver nos futurs partenaires. En 2020, nous effectuons diverses réunions avec les partenaires intéressés (Emmaüs-Angoulême, Cyclofficine d'Angoulême, Recyclerie Avril, Envie 2E et Envie Charente). La gestion et l'organisation sera différente de celle du premier Espace Réemploi. Un agent « valoriste » de GrandAngoulême sera en charge de l'Espace Réemploi. Les transports logistiques seront assurés par les partenaires. L'ouverture de l'Espace Réemploi est programmée le 1^{er} février 2021.



Espace réemploi 1 – Déchèterie de La Couronne

Perspectives :

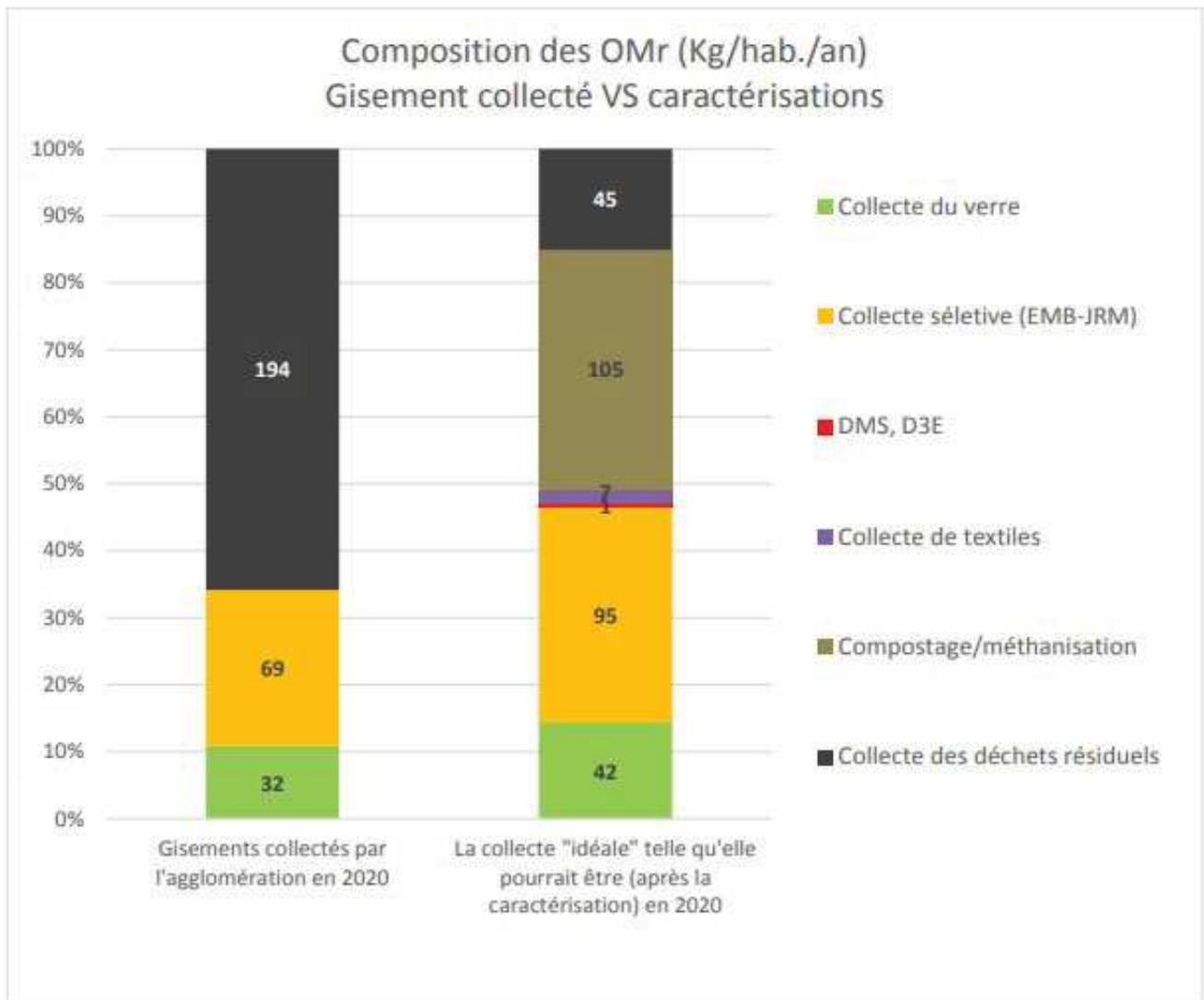
- Développer les Espaces Réemploi sur les autres déchèteries de GrandAngoulême conformément à la Loi AGECE 2020-105.

"L'Espace Réemploi, un dispositif gagnant-gagnant !"

CARACTERISER

Analyse des Flux d'Ordures Ménagères Résiduelles, (OMR), de Collecte Sélective (CS) :

Comme chaque année, GrandAngoulême a mené fin septembre, un travail d'analyse permettant de caractériser les différents gisements de déchets et en extraire les potentiels de réduction. Ce travail a été réalisé en partenariat avec le bureau d'étude (Verdicité). Le graphique ci-dessous présente à gauche la production des collectes d'OMA (OMr + CS + verre) actuellement réalisées par GrandAngoulême et à droite la composition des OM (OMr + CS) caractérisées à laquelle on ajoute le gisement de verre collecté séparément. Bien entendu, le graphique de droite inclus bien évidemment le refus de tri et illustre une situation idéale où le tri serait effectué au maximum.



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Accompagner les structures pour changer de pratiques :

« Développer et finaliser son projet de réduction des déchets dans le cadre professionnel »

ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

En collaboration avec le service Enfance Jeunesse de GrandAngoulême, un travail d'accompagnement a été mené auprès des ALSH du territoire :



- Formation des responsables des ALSH et recueil de leurs initiatives et projets à venir, dans l'objectif de leur proposer l'accompagnement nécessaire.
- La formation des saisonniers aux « alternatives déchets » a dû être annulée en raison des contraintes sanitaires.
- Un Escape Game sur la thématique de la réduction des déchets a été initié avec les responsables d'ALSH volontaires, dans l'objectif de réaliser un évènement inter-centres.

Mettre à disposition des outils :

Le Stop-Pub

Depuis 2010, l'action des sensibilisations sur les imprimés non sollicités a été mise en place, date à laquelle a commencé le Programme Local de Prévention des déchets. Des Stop-Pub sont mis régulièrement à disposition pendant des manifestations. Cette action perdure dans le temps. Pour l'année 2020, le nombre de Stop-Pub apposés sur les boîtes aux lettres des 38 communes est de **11 534**, soit un **taux d'équipement de 17 % sur GrandAngoulême**.



Les Stop-Pub sont disponibles dans toutes les mairies, les lieux communautaires, etc. Les résultats des caractérisations (échantillonnage du contenu de nos poubelles) nous permettent d'évaluer à **72 kg environ la masse d'imprimés non sollicités déposés annuellement** dans une boîte aux lettres non équipée d'un Stop-Pub.

SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC

Sensibilisation scolaire de l'école primaire aux études professionnelles et supérieures :

Un programme d'interventions développant les différents thèmes de la réduction des déchets a été adressé aux établissements de GrandAngoulême. Les mesures de confinement de mars 2020, puis les consignes sanitaires qui ont suivi nous ont contraints à l'annulation de cette opération.

- **Collège Anatole France - Angoulême**

Une opération a été menée sur l'ensemble du département par la DSDEN, « Collèges Zéro Déchet », en proposant des ateliers de sensibilisation aux élèves.

Pour le collège Anatole France, 2 thématiques ont été abordées :

- Gaspillage alimentaire « menu zéro déchet »
- Compostage

- **L'Alvéole - accueil de loisirs**

Des interventions sur les alternatives à la production de déchets via des ateliers sur la réparation ont été organisées dans le cadre de l'opération « La coupe des vis ».

- Initiation au bricolage par les « Petits Débrouillards »
- Stage de réparation de vélos par « La Cyclofficine d'Angoulême »



LE POLE COMMUNICATION DE PROXIMITE



Personnel : 5 agents

1 responsable et 4 agents de communication de proximité



Missions :

- Accompagnement des différents pôles ou services opérationnels (collecte, logistique, déchèterie,...) dans la communication interne et externe sur les différents changements du service à l'utilisateur.
- Communication ciblée sur le tri des déchets.
- Participation aux différentes manifestations du territoire dans le cadre de la promotion du service et la sensibilisation au geste de tri.
- Centralise tous les besoins en supports de communication du service et coordonne avec le service Communication de GrandAngoulême la stratégie de communication du service Déchets Ménagers, et la production de ses outils.
- Gestion de la communication digitale (page web, réseaux sociaux et serveur vocal interactif).

Les faits marquants :

- En 2020, une communication de « crise » a été mise en œuvre afin d'accompagner les différents pôles dans la gestion de la pandémie et la diffusion des consignes sanitaires (rappel des gestes barrières, etc.)
- Certains services ont été suspendus tels que les animations scolaires, la participation aux « éco-manifestations » et autres événements rassemblant du public (FSSE, etc.)
- Toutefois, nous avons continué à faire évoluer le dispositif de tri au sein du territoire comme par exemple avec l'ouverture des colonnes enterrées dans le quartier de Basseau.



*Résidence Myrtilles
Rue Saint Vincent de Paul - Basseau
Angoulême*

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Les perspectives :

- Développer la communication digitale, vecteur de communication rapide et de plus en plus utilisée.
- Raccorder le plus de foyers possible à un dispositif de tri (sac, bac ou colonne enterrée). Aujourd'hui, les usagers utilisent principalement le « mobile » (67 %) pour rechercher les actualités du service.



Quelques chiffres à retenir :

Mise en place du tri (résidence)	2019	2020	Évolution (%)
Nombre de résidences	19	7	- 63,15
Nombre de logements	159	88	- 44,65
Nombre de bacs livrés (pôle Pré-collecte)	70	33	- 52,85

La communication digitale (Facebook)	2019	2020	Évolution (%)
Nombre abonnés Facebook	700	1081	35,24

La communication digitale (site web)	2019	2020	Évolution (%)
Connexions site web via ordinateur	33 839	32 263	- 4,66
Connexions site web via mobile	66 343	75 864	+ 14,35
Connexions site web via tablettes	7 091	5 075	- 28,43
Total des connexions site web	107 273	113 202	+ 5,52

www.pluspropremaville.fr

 facebook.com/pluspropremaville.16



LE POLE PRE-COLLECTE



Personnel : 5 agents

1 responsable, 1 adjoint, 1 agent administratif, 2 agents polyvalents.



Missions :

- Livraison et maintenance des bacs roulants pour tous types d'usagers.
- Distribution des sacs poubelles jaunes.
- Gestion des déchets verts issus des services communaux et des particuliers déposant dans le « box » de la plateforme technique de l'Écopole de Frégeneuil.
- Distribution du compost.
- Distribution des composteurs.
- Gestion des demandes de bacs et de corbeilles doubles-arceaux dans le cadre des « Éco-manifestations ».

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême sauf pour le broyage des végétaux réalisé par une entreprise extérieure : SUEZ Organique en 2019.

Matériel : 2 fourgons, 1 véhicule léger, 1 chargeuse, 1 mini-chargeuse, 1 élévateur.

Les faits marquants :

- Les missions du pôle Pré-Collecte ont été recentrées sur les missions essentielles du service pendant la période de crise sanitaire. La priorité a été donnée au remplacement des bacs cassés et aux nouvelles dotations de bacs.
- Les distributions de compost, composteurs et les dépôts de végétaux des particuliers (box à végétaux) sur la plateforme technique ont été suspendus.

RECEPTIONNER, LIVRER, EQUIPER



Quelques chiffres à retenir :



Bacs individuels « particuliers »	2019	2020	Évolution (%)
Nombre de foyers dotés en bac OMR*	39 398	40 528	+ 2,86
Nombre de foyers dotés en bac TRI*	45 651	46 971	+ 2,89
Total (bacs individuels en service)	85 049	87 499	+ 2,88
Nombre d'intervention (réparation, dotation,...)	2 881	2 078	- 27,87
Changement du volume	123	98	- 20,32
Changement complet (bacs HS, volé, brûlé)	503	522	+ 3,77

**bacs fournis par GrandAngoulême.*

Certains usagers disposent de bacs non fournis par la collectivité (historique)

Bacs RS, collectifs et regroupement	2019	2020	Évolution (%)
Nombre d'intervention (réparation, dotation,...)	1248	962	- 22,92
Maintenance (réparation)	119	129	+ 8,40
Changement du volume (dotation)	221	132	- 40,27
Changement complet (bacs HS, volé, brûlé)	482	399	- 17,22
Recyclage (bac HS repris par PAPREC)	32 t	25,74 t	- 19,56

" En 2020, ce sont 3 216 nouvelles dotations de bacs réalisées par le pôle Pré-Collecte. "

Dotation « particuliers » : 2 450 bacs

Dotation « RS, communes et habitat collectif » : 766 bacs

LA PLATEFORME TECHNIQUE

Mise en service en juillet 1994, la plateforme technique située rue du Port Thureau à Angoulême (Écopole de Frégeneuil) est composée d'un local pour les agents du service Pré-collecte, un hangar de stockage du compost produit dorénavant par Calitom et une zone réservée à la maintenance des bacs.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, une partie de la plateforme est consacrée au stockage et à la réparation des bacs de collecte. Les déchets verts issus des services communaux et du box mis à la disposition des particuliers sur le site de la plateforme sont stockés avant broyage.

Seule la réception est assurée en régie depuis le 1^{er} janvier 2013, puisque depuis cette date la production de compost de déchets verts a été arrêtée. Une partie de la plateforme est donc dédiée au broyage par la société SUEZ Organique, prestataire actuel de broyage et de traitement de nos déchets verts. Cette entreprise transporte ensuite le broyat sur ses plateformes de production de compost FERTI 16 à Douzat et FERTI 17 à Vouillé et AES à Saint-Paul La Roche (24).



Quelques chiffres à retenir :

Apport végétaux	2019	2020	Évolution (%)
Tonnage apport en déchèterie	11 390 t	9 725 t	- 14,6
Tonnage apport direct plateforme	1 632 t	1 518 t	- 7
Total	13 022 t	11 243 t	- 13,61

Broyat, compost, souches	2019	2020	Évolution (%)
Broyat (évacué par Suez Organique)	2 260 t	2 192 t	- 3
Compost livré à la plateforme par Calitom	504 t	299 t	- 40,67
Souches, grumes	31 t	30 t	- 3,5



"Le compostage dans son jardin permet de limiter les déplacements en déchèterie. Alors, compostons !"

LE POLE COLLECTE



La collecte classique



Personnel : 90 agents

(Cela prend en compte les agents de l'aire de lavage, de la « benne de jour », de la collecte des colonnes enterrées)



Missions :

- Collecter en porte à porte ou en regroupement les sacs et bacs individuels et collectifs des particuliers et professionnels, à l'exception des professionnels ayant fait le choix d'être collectés par un prestataire privé.

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême

Matériel : 28 camions

Fréquence de collecte : La fréquence de collecte sélective est d'une collecte par semaine sur tout le territoire ; celle des OMR est aussi d'une collecte par semaine sauf pour le Plateau d'Angoulême avec des fréquences de deux et cinq fois par semaine.



Quelques chiffres à retenir :

Collecte OMR et TRI (Hors Colonnes enterrées)	2019	2020	Évolution (%)
Tonnage OMR collecté	24 457 t	24 467 t	+ 0,04
Tonnage TRI collecté (emballages, papiers)	9 169 t	9 434 t	+ 2,9

() L'accroissement de la distance parcourue par les bennes de collecte est lié à l'harmonisation de la fréquence collecte sélective*

Les faits marquants :

- Maintien des tournées de collecte OMr et TRI pendant toute la durée de la pandémie

Les perspectives :

- Continuer l'optimisation et la sécurisation des tournées de collecte.
- 2022 / 2024 : projet de baisse de fréquence de la collecte OMR, (1 collecte / 15 jours), sur une grande majorité de l'Agglomération, pour être synchrone avec l'interdiction des biodéchets dans les sacs et bacs noirs.

LE POLE COLLECTE

La collecte des colonnes enterrées (CE)



Personnel : 2 agents

2 chauffeurs avec habilitation « grue »



Missions :

- Collecter les colonnes enterrées avec des camions spécifiques équipés de grues.

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême

Matériel : 3 bennes de collecte à chargement par le dessus.

Fréquence de collecte : Les colonnes enterrées OMR et TRI sont collectées une fois par semaine ; celles pour le verre sont collectées selon des fréquences spécifiques liées au taux de remplissage des différentes colonnes.



Quelques chiffres à retenir

Collecte OMR et TRI (colonnes enterrées)	2019	2020	Évolution (%)
Tonnage OMR collecté	2 893 t	2 896 t	+ 0,1
Tonnage TRI collecté (emballage, papiers)	511 t	595 t	+ 16,4
Nombre de colonnes enterrées TRI	153	156	+ 1,9
Nombre de colonnes enterrées OMR	221	225	+ 1,8

Les faits marquants :

- Mise en place de colonnes enterrées « Bâtiments Myrtilles » / quartier de Basseau à Angoulême et place Voltaire à Gond-Pontouvre.

Les perspectives :

- Réflexion sur la reprise du nettoyage des colonnes enterrées en régie avec l'acquisition d'un camion spécifique.
- Relance du projet de colonnes enterrées rue du Docteur Schweitzer à Angoulême (grand ensemble collectif)



LE POLE DECHETERIE-LOGISTIQUE



Personnel : 38 agents

1 responsable de pôle, 1 responsable « déchèterie »,
1 responsable « logistique », 21 agents « déchèterie »,
14 agents « logistique »



Missions :

- Gérer l'exploitation des 7 déchèteries avec l'encadrement en régie des gardiens
- Missions des gardiens, en règle générale, 2 gardiens par site : accueillir et informer les usagers, ouvrir et fermer les sites, contrôler les volumes apportés et le tri des déchets, interdire les dépôts non-autorisés et veiller aux mesures de contrôle d'accès...
- Transporter les déchets déposés en déchèterie appelé "transfert polyvalent", ainsi que le service de collecte des encombrants.

Mode de gestion : Régie GrandAngoulême

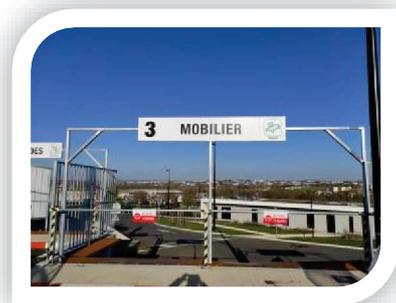
Matériel : 15 camions

- **La collecte du verre :** c'est la collecte des bornes d'apport volontaire de verre, aussi bien enterrées qu'aériennes. Cette collecte est assurée en régie, sauf sur les communes issues des ex-CDC Charente - Boëme - Charraud et Vallée de l'Echelle (collectes assurées par la société BRANGEON).
- **La collecte des déchèteries :** Pour servir au mieux les usagers, les chauffeurs ont un rôle essentiel à cette mission.
Le vidage des bennes amovibles permet à chaque quai de rester disponible pour le dépôt. Selon la déchèterie, les chauffeurs parcourent plus ou moins 100 Km par jour. Ce service est assuré du lundi au samedi, couvrant ainsi les horaires d'ouverture des déchèteries.
- **Le transfert polyvalent (collecte papier, verre et vidage de certaines bennes amovibles) :** Chauffeur expérimenté, l'agent chargé du transfert polyvalent doit avoir toutes les qualifications nécessaires pour assurer les missions, à savoir : grue auxiliaire pour le vidage du papier sur les déchèteries, permis super-lourd pour assurer le vidage des bennes verre sur le site de Cognac, et assurer le transfert des souches de la plateforme.

LE POLE DECHETERIE-LOGISTIQUE

Les faits marquants :

- Activation de la maintenance au sein du service
- Acquisition d'un fourgon de maintenance
- Optimisation des tournées du verre
- **Signalétique verticale pour une meilleure compréhension des usagers à la déchèterie de l'Isle d'Espagnac** >>
- Mise en place de souffleurs électriques pour remplacer les souffleurs thermiques et ne plus avoir de carburant sur les sites
- **COVID : fermeture du 17 avril au 10 mai.** Très forte affluence à la réouverture
→ Renfort de collègues d'autres services ou pôles (Nautilus, Centre sportif, Communication de proximité, etc.)
- Arrivée de nouvelles bennes de déchèterie : 15 bennes 40 m³ et 5 bennes 15 m³
- Mise en place d'une benne « Gros électroménager hors-froid » à la déchèterie de l'Isle d'Espagnac
- **Nouveau marché colonnes verre** : 40 colonnes commandées et 36 installées en 2020 pour remplacer des colonnes usées ou hors - service. >>



Quelques chiffres à retenir

Les distances parcourues	2019	2020	Évolution (%)
La collecte du verre	41 514 km	45 836 km	+ 10,4
La collecte des encombrants	4 500 km	1000 km	- 77,7
Le transfert des déchèteries	288 744 km	266 497 km	-7,7
Le transfert polyvalent	33 265 km	35 437 km	+ 6,5

"La création de deux zones de vidage pour les végétaux issus des déchèteries chez des agriculteurs locaux a permis de réduire les kilométrages de transfert des déchèteries et donc le coût de carburant et les émissions de gaz à effet de serre. "

LES DECHETERIES

Nos sept déchèteries sont des espaces clos, aménagés et gardiennés, réservés exclusivement aux particuliers, pour accueillir les déchets qui ne sont pas des ordures ménagères. Les particuliers effectuent eux-mêmes le tri et le déchargement de leurs déchets dans les différents conteneurs ou bennes amovibles spécifiques. Ces sites réglementés ne sont pas à confondre avec une décharge. Les déchèteries sont exploitées en régie. Un travail important de sécurisation a été réalisé sur l'ensemble des déchèteries grâce à la mise en place de la vidéosurveillance.

Chaque déchèterie comporte :

- Un "quai haut" : zone de circulation des usagers
- Un "quai bas" : zone de circulation des camions de transport des bennes amovibles en nombre variable en fonction des sites et de la séparation des flux effectués sur la déchèterie (bois, ferraille...)
- Un local gardien
- Un portail d'accès équipé et d'une barrière de régulation du flux de circulation avec un compteur de passage.
- Le quai haut des déchèteries comporte également une zone de stockage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) et une zone de stockage des Déchets Ménagers Spéciaux.



Quelques chiffres à retenir :

Données déchèteries	2019	2020	Évolution (%)
Nombre de visites	493 775	446 509	- 9,5
Tonnage (hors verre)	35 265 t	33 808 t	- 4
Ratio kg / habitant / an (hors verre)	250 kg	238 kg	- 4

" Les chauffeurs assurent le remplacement des bennes amovibles pleines par des bennes vides puis le transport (rotation) des déchets vers les sites de traitement.

En moyenne, chaque benne fait l'objet d'une rotation par jour "

LES DECHETERIES

Les gardiens de déchèterie représentent l'autorité territoriale dans l'enceinte des déchèteries et sont garants du respect du règlement régissant le fonctionnement du site.



Adresses et horaires des sept sites :

Adresse	Horaires « Été » 15 mars - 14 octobre	Horaires « Hiver » 15 octobre - 14 mars
Déchèterie de Brie (16590) Zone de la Grande Garenne	du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h Le samedi, de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h 30 Fermées le dimanche et jours fériés	du lundi au samedi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 Fermées le dimanche et jours fériés
Déchèterie de Dirac (16410) Les Landes, Route de Périgueux		
Déchèterie de Fléac (16730) Voie de l'Europe, Zone « Euratlantic »		
Déchèterie de La Couronne (16400) Route de Saint-Michel		
Déchèterie de L'Isle d'Espagnac (16340) Avenue Maryse Bastié, ZI n°3		
Déchèterie de Mouthiers-sur-Boëme (16440) ZE « Les Rentes »		
Déchèterie de Soyaux (16800) Chemin de Bressour, ZE « Croix Blanche »		

Les obligations des particuliers :

- Respecter les conditions d'accès et ne pas encombrer l'accès aux déchèteries
- Se référer à la signalétique pour le dépôt des déchets
- Respecter les consignes de tri et celles données par le gardien
- Ramasser les déchets éventuellement tombés au sol lors du dépôt dans les bennes ou les conteneurs...

LE TRAITEMENT : ADHESION CALITOM

Depuis juin 2017, le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême a confié la compétence « traitement » à Calitom. De la gestion du centre de tri ATRION en passant par le suivi des flux sortants des déchèteries départementales, Calitom centralise les données chiffrées de l'activité déchets de notre collectivité. Le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême conserve la partie collecte des ordures ménagères, des emballages recyclables et du papier, la gestion des quais hauts de ces sept déchèteries mais également le déploiement des actions de prévention-réduction sur notre territoire.



Quelques chiffres à retenir :

Filières	Emballages recyclables et papiers	Verre	Ordures ménagères	Apports en déchèteries
2020	71 kg/an/hab	34 kg/an/hab	196 kg/an/hab	238 kg/an/hab
En tonnes	10 029 t. (taux de refus entrant : 20,34%)	4 854 t.	27 776 t.	33 601 t.
Par rapport à 2019	+3,5%	+7,1%	+1,6%	-5,5%
Moyenne régionale 2019	57 kg/an/hab	39 kg/an/hab	237 kg/an/hab	332 kg/an/hab



Les données du centre de tri :

MATIÈRES RECYCLÉES

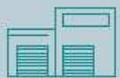
17,21% DE TAUX DE REFUS (MOYENNE 16%) SUR LES TONNAGES EXPÉDIÉS

Journaux, revues, magazines : 3 023 t. / Saïca, Espagne
Gros de magasins (papier teinté) : 1987 t. / Saïca, Espagne
Cartonnettes : 1739 t. / Saïca, Espagne
PET clair (bout. plast. transparentes claires) : 433 t. / Suez, Bayonne
PET foncé (bout. plast. transparentes colorées) : 99 t. / Suez, Bayonne
PEHD (flacons opaques) : 153 t. / Suez, Espagne
PELD (films plastiques) : 283 t. / Suez, Châlons-en-Champagne
Polypropylène (barquettes plastiques) : 120 t. / Suez, Mende
PS (polystyrène) : 49 t. / Suez, Autriche
Acier : 299 t. / Sabatier, Charente
Briques alimentaires : 79 t. / Suez, Hondouville
Aluminium : 98 t. / Espagne + RVM France

LE TRAITEMENT : EQUIPEMENTS ET SERVICES



Traitement des ordures ménagères à Valoparc à Ste-Sévère et au centre de stockage au Vigeant (86)



Traitement des sacs jaunes au centre de tri Atrion à Mornac



Traitement du verre sur le site d'Everglass de Châteaubernard



Traitement des déchets verts sur les plateformes de Dirac et en co-compostage à la ferme



73% de taux de valorisation des déchets sur les déchèteries de GrandAngoulême



Une communication départementale harmonisée :

- **Visite de sites :**
Pour entrer dans les coulisses des déchets et visiter au travers de deux parcours pédagogiques les sites de traitement des déchets des sacs et bacs noirs et des sacs et bacs jaunes. (exemple : visite du centre de tri ATRION)
- **Un magazine trimestriel « Poubelle La Vie » distribué à tous les charentais (184 500 exemplaires) dont une version spécifique avec les actualités de GrandAngoulême** pour retrouver toute l'actualité de la collectivité, des bonnes pratiques sur le tri et la prévention, des dossiers sur des sujets de fond liés aux déchets, des interviews inspirantes d'initiatives locales, les aides mises en place pour accompagner particuliers et professionnels,...

Perspectives :

- Création d'un site internet à portée départementale sur les actions de prévention-réduction (2021) avec notamment en ligne de mire la fin des biodéchets dans les OMR à l'horizon 2024.

LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

C'est quoi ?

Les OMR sont constitués de déchets de faible dimension comprenant :

- Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal et répété des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, chiffons, balayures et résidus divers ;
- Les produits de nettoyage des voies publiques, squares, parcs, cimetières (excluant la terre, les pots en terre cuite et les végétaux...) ;
- Les déchets du nettoyage et les détritres des halles, marchés, etc.
- Les déchets provenant des écoles, cantines, hôpitaux (à l'exception des déchets à risques qui doivent suivre une filière de traitement spécifique) et tous les bâtiments publics.



Quelques chiffres à retenir :

Déchets collectés sur GrandAngoulême	2019	2020	Évolution (%)
Tonnage OMR (sac, bac noir)	27 350 t	27 363 t	0
Ratio Production des OMR	193 kg	192 kg	- 0,5
Tonnage DMA (sacs, bacs jaunes et noirs + verre + encombrants + végétaux + déchèteries)	78 828 t	78 188 t	- 0,8
Ratio de production (DMA) kg / hab / an	557 kg	549 kg	- 1,4

" Nous avons atteint l'objectif de passer sous la barre des 200 kg d'OMR par habitant et par an. "

"Des efforts sont à fournir pour détourner et valoriser les 30 % de biodéchets encore présents dans les OMR et préparer 2024 avec la fin de la collecte des biodéchets dans les sacs et bacs noirs".

LES EMBALLAGES ET LE PAPIER

C'est quoi ?

Les déchets d'emballages ménagers et papiers recyclables ou « collecte sélective » sont les déchets issus des emballages commerciaux courants, pouvant faire l'objet d'une collecte traditionnelle (sacs, bacs ou colonnes enterrées) et d'une valorisation matière pour laquelle les filières aval sont organisées, et le procédé économiquement rentable. Les Eco-organismes font évoluer régulièrement la liste de ces déchets d'emballages. Plusieurs sortes de papiers sont généralement associées à ce flux, car collectés en même temps (sacs, bacs et colonnes enterrées jaunes).



Quelques chiffres à retenir :

Performance de la collecte sélective	2019	2020	Évolution (%)
Tonnage collectés (hors verre)	9 680 t	10 029 t	+ 3,6
Ratio kg / hab / an (hors verre)	68 kg	70,5 kg	+ 3,6
Tonnage « emballages métalliques »	513 t	396 t	- 22,8
Tonnage « emballages plastiques »	900 t	854 t	- 5,1
Tonnage sacs jaunes vides	424 t	283 t	- 33,4
Tonnage « papiers et cartons »	5 623 t	6 829 t	+21,4

**Le taux de refus est la part d'indésirables retirée du tonnage total envoyé au centre de tri et qui n'est pas valorisable. Ce refus est en partie transformé en CSR (Combustible Solide de Récupération) permettant d'alimenter des unités industrielles telles que des cimenteries.*

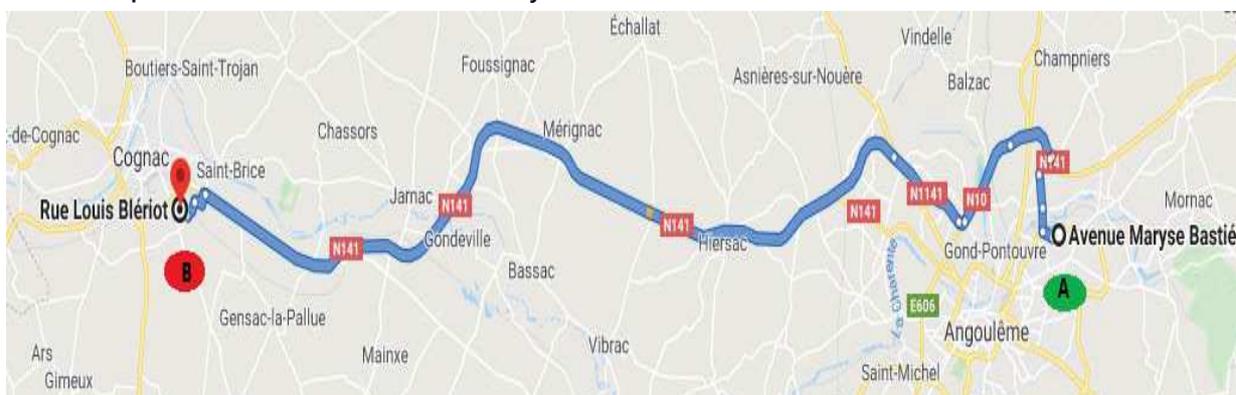
" En 2020, la barre symbolique des 10 000 tonnes d'emballages et papiers collectés a été franchie. Il reste encore près de 25 kg d'emballages et papiers / an / habitant dans les ordures ménagères résiduelles (sac et bac noir) ! "

LES EMBALLAGES EN VERRE

C'est quoi ?

Le verre pouvant être déposé dans les colonnes à verre concerne uniquement le verre d'emballages ménagers, c'est à dire les bouteilles, les pots et les bocaux transparents ou colorés.

Le verre est collecté et acheminé en régie par une semi-remorque à partir de la zone de transfert de déchèterie de L'Isle d'Espagnac (A) vers le site d'Everglass à Chateaubernard (B) permettant au service d'optimiser la collecte et ses tournées. Après sa collecte, le verre est débarrassé de ses impuretés et broyé. Le calcin ainsi obtenu est transporté chez Verralia à Cognac (16) pour y être mélangé dans un four puis transformé en bouteille. Chaque bouteille en verre fabriquée aujourd'hui contient plus de 50 % de matière recyclée.



Quelques chiffres à retenir :

Performance de la collecte du verre	2019	2020	Évolution (%)
Tonnages collectés	4 530 t	4 854 t	+ 7
Ratio kg / hab / an (hors verre)	31,9 kg	34,1 kg	+ 7
Nombre de colonnes aériennes	406	414	+ 1,9
Nombre de colonnes enterrées	126	128	+ 1,5
Ratio nombre de colonne / habitant	1/277	1/262	+ 5,5

" Près de 520 colonnes à verre à disposition.

Le verre, un matériau recyclable à l'infini et une économie circulaire 100% Charentaise ! "



LEXIQUE



Collecte

Opération consistant à l'enlèvement des déchets chez le producteur ou aux points de regroupement.

Déchet

D'après la loi du 15 juillet 1975 "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon".

Déchèterie

Espace aménagé, clos, gardienné, où le public dépose ses déchets encombrants, bouteilles en verre, papiers-cartons, déchets verts (tailles de haies, tontes, etc...), gravats, mais aussi des déchets ménagers spéciaux tels que les huiles de vidange, les piles et batteries, les solvants, les peintures, les produits phytosanitaires, les acides et bases...

DMA :

Déchets Ménagers et Assimilés : verre d'emballage + collecte sélective + ordures ménagères résiduelles

Déchet ultime

D'après la loi du 13 juillet 1992, est un résidu ultime " un déchet résultant ou non du traitement d'un déchet, qui n'est pas susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques du moment notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux ".

Dépôt sauvage

Dépôt clandestin des déchets sans autorisation communale et sans autorisation préfectorale au titre de la législation sur les installations classées.

DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)

Regroupent les déchets des objets ou des composants d'objets qui fonctionnent grâce à des courants électriques ou électroniques (exemples : télévision, ordinateur, téléphone, réfrigérateur, lecteur DVD, perceuse...)

Elimination

Ensemble des opérations de collecte, transport, traitement et stockage des déchets

ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement)

Installation dont l'exploitation peut être source de dangers ou de pollutions. Son exploitation est réglementée. On distingue celle soumise à déclaration à la préfecture et celle soumise à autorisation préfectorale après enquête publique.

LEXIQUE



Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM)

Cela désigne la fraction des déchets ménagers qui est putrescible et qui peut donc être compostée : déchets de cuisine, certains déchets verts, les papiers-cartons...

Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD)

Lieu de stockage de déchets appelé auparavant centre d'enfouissement technique ou décharge contrôlée, recevant des déchets industriels spéciaux

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)

Lieu de stockage de déchets appelé auparavant centre d'enfouissement technique ou décharge contrôlée, recevant des déchets ménagers ou assimilés et des déchets inertes, gravats et déblais

Lombricomposteurs

Composteur d'appartement composé de plateaux superposés. Dans un premier temps, les vers n'occupent qu'un plateau, puis, une fois les déchets transformés en compost, ils changent d'étage grâce aux petits trous aménagés dans les plateaux.

OMA

Ordures Ménagères et Assimilés : verre d'emballage + collecte sélective + ordures ménagères résiduelles

OMR

Ordures Ménagères Résiduelles. Désigne les déchets qui restent après des collectes sélectives. La composition des ordures ménagères résiduelles (OMR) varie selon les lieux en fonction des types de collecte.

PLPDMA

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.

PRPGD

Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets

REP

Responsabilité Elargie du Producteur

TGAP

Taxe Générale sur les Activités Polluantes

SYNOPTIQUE

Réduire nos déchets
Ensemble c'est possible !



